

# COPRO 100

Octobre 2019



CAISSE D'ÉPARGNE  
ILE-DE-FRANCE

- > Une **gestion allégée** : un seul prêt, avec des prélèvements **mensuels automatiques** sur le compte personnel de chaque copropriétaire participant à l'emprunt
- > Des **durées** au choix de 5 à 15 ans
- > Une **caution obligatoire** évitant toute solidarité entre les copropriétaires en cas d'incident de paiement

CONDITIONS  
DU PRÊT

- > **2 copropriétaires** participants au minimum
  - > Montant minimum du Prêt Collectif : **30 000 €**
  - > Montant minimum d'emprunt par adhérent : **2 000 €**
  - > Les **copropriétaires participants** à l'emprunt doivent être à jour de leurs charges
- Ne sont pas finançables : les locaux commerciaux, les bureaux, les ASL, les AFUL**

CALCUL  
DU REMBOURSEMENT  
MENSUEL

Votre montant de travaux financés en euros, à titre individuel  
X  
Mensualité pour 1 000 €  
(sur la durée choisie)  
÷  
1 000

Quote-part de travaux à financer comprise entre 2 000 € à 4 999 €			mensualité pour 1 000 € de travaux financés (garantie et frais de dossier inclus)	Coût total du crédit				
durées et taux possibles	Taux Fixe			Total Intérêts	Total Garantie	Frais de dossier	Total	TAEG
	5 ans	0,85 %	17,55 €	22,40 €	20,61 €	10,00 €	53,01 €	2,07%
	7 ans	1,03 %	12,79 €	38,49 €	25,90 €		74,36 €	2,07%
	10 ans	1,22 %	9,22 €	65,20 €	31,24 €		106,44 €	2,06%

Quote-part de travaux à financer comprise entre 5 000 € et +			mensualité pour 1 000 € de travaux financés (garantie et frais de dossier inclus)	Coût total du crédit				
durées et taux possibles	Taux Fixe			Total Intérêts	Total Garantie	Frais de dossier	Total	TAEG
	5 ans	0,85 %	17,55 €	22,40 €	20,61 €	10,00 €	53,01 €	2,07%
	7 ans	1,03 %	12,79 €	38,46 €	25,90 €		74,36 €	2,07%
	10 ans	1,22 %	9,22 €	65,20 €	31,24 €		106,44 €	2,06%
	12 ans	1,28 %	7,84 €	82,36 €	36,63 €		128,99 €	2,07%
	15 ans	1,43 %	6,46 €	116,20 €	36,63 €		162,83 €	2,07%

**Le barème applicable sera celui en vigueur à la date où la Caisse d'Épargne Ile-de-France notifiera son accord de principe.**

- > Les mensualités indiquées comprennent l'amortissement du capital, les intérêts, les frais de dossier et les frais de garantie.
- > Ce document ne constitue ni un accord de crédit ni une offre de prêt. Les simulations réalisées ci-dessus sont données à titre indicatif pour un montant de 1 000 € de travaux financés, sous réserve d'acceptation du dossier.
- > Les frais de dossier représentent 1% du montant des travaux financés.
- > Le prêt devra obligatoirement être garanti par un cautionnement souscrit auprès la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC). Les frais de garantie s'élèvent à 2% du montant emprunté pour les durées de 5 ans, 2,5 % pour les durées au-delà de 5 ans jusqu'à 7 ans, 3 % pour les durées au-delà de 7 ans jusqu'à 10 ans, et 3,5 % du montant emprunté pour les durées au-delà de 10 ans.
- > Pas de limite d'âge, pas d'assurance décès.

**Exemple :** pour un prêt de 100 000 euros accordé au syndicat des copropriétaires sur une durée de 10 ans avec financement des accessoires (frais de dossier et de garantie) au taux débiteur annuel fixe de 1,22 %, le syndicat des copropriétaires remboursera 120 échéances mensuelles de 885,62 euros. Taux annuel effectif global de 2,07 %. Coût total du crédit de 10 234,80 euros, dont 6 274,40 euros d'intérêts, 3 000 euros de frais de caution CEGC et 960,40 euros de frais de dossier. Montant total dû par l'emprunteur de 110 234,80 euros.

## LISTE DES PIÈCES A PRODUIRE (POUR LES COPROPRIÉTAIRES)

Dans le cadre de leur demande individuelle d'adhésion au Prêt Collectif « COPRO 100 », les copropriétaires intéressés devront fournir les informations et pièces justificatives suivantes :

- bulletin d'adhésion complété et signé par le(s) propriétaire(s) du lot, indiquant :
  - o le montant du financement demandé (dans la limite de leur quote-part des travaux votés), auquel seront ajoutés les frais de dossier et de garantie ;
  - o la durée choisie (en fonction du montant demandé)
- autorisation de prélèvement SEPA,
- RIB pour le prélèvement des échéances de(s) l'emprunteur(s), ou de la personne morale (SCI...),
- photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité pour chacun des propriétaires,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, eau, téléphone fixe...),
- dernier avis de taxe foncière.
- dernier avis d'imposition sur les revenus (4 pages) (NB : l'avis d'imposition est à remettre au syndic sous pli cacheté à l'attention de la CEIDF en même temps que le bulletin d'adhésion à l'emprunt collectif).
- formulaire de déclaration de personne politiquement exposées (PPE) au titre des articles L. 561-10 2 et R. 561-18 du Code monétaire et financier dûment renseigné, daté et signé ;

**Sur demande de la CEIDF, et en tout état de cause pour tout copropriétaire dont la quote-part à financer serait supérieure ou égale à 21 000 euros des pièces justificatives des revenus, des charges et de la situation patrimoniale,**  
notamment :

- état patrimonial (voir document joint),
- trois derniers relevés bancaires mensuels domiciliaires des revenus et des charges.

Ces pièces sont à remettre au syndic sous pli cacheté à l'attention de la CEIDF en même temps que le bulletin d'adhésion à l'emprunt collectif :

**En complément, pour une personne morale (ex : SCI..) :**

- statuts,
- extrait K-bis datant de moins de 3 mois,
- comptes du dernier exercice (ex : formulaire 2072 complet),
- procès-verbal d'assemblée générale des associés, daté et signé de tous les associés, donnant pouvoirs au gérant pour emprunter au nom de la SCI (selon statuts) ou document justifiant de l'habilitation du représentant légal à engager la personne morale (pour une personne morale autre qu'une SCI),
- copie recto-verso de la pièce d'identité (en cours de validité) du représentant légal.

Sans que cette liste soit exhaustive, notamment s'agissant de l'appréciation des capacités financières de la personne morale.

Les éléments ci-dessus doivent être retournés (à l'adresse de VOTRE SYNDIC) **EN SIGNATURES ORIGINALES PAR COURRIER** dûment complétés et signés,

En fonction de l'analyse du dossier, la Caisse d'Epargne se réserve le droit de demander des pièces complémentaires.

### **ATTENTION :**

- ***RESPECTEZ LA DUREE POSSIBLE SELON LE MONTANT DE VOTRE QUOTE-PART A FINANCER***
- ***Tous les propriétaires du lot doivent signer le bulletin d'adhésion (si indivision = un bulletin par indivisaire ; si démembrement = 1 bulletin par nu-propriétaire + 1 bulletin par usufruitier)***
- ***Multipropriétaires dans le même immeuble : 1 lot = 1 dossier d'adhésion complet***
- ***Vérifiez que toutes les cases ont été correctement renseignées (obligatoire)***
- ***Le bulletin d'adhésion ne doit contenir aucune rature, ni correcteur, ni surcharge***
- ***Toutes les demandes de participation incomplètes seront irrecevables***

Les copropriétaires participants à l'emprunt collectif devront être à jour de leurs charges courantes sur les 12 derniers mois.

**BULLETIN D'ADHÉSION À L'EMPRUNT COLLECTIF « COPRO 100 »**  
(À COMPLÉTER PAR LE COPROPRIÉTAIRE)

À retourner à : (cachet du Syndic)

Adresse de l'immeuble concerné par les travaux :  
 .....  
 Nom du syndic :  
 .....  
 Interlocuteur :  
 .....

En application de l'article L. 223-2 du code de la consommation, nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, ce qui vous permet de ne pas être démarché par des professionnels avec lesquels vous n'avez pas de contrats en cours. (modalités sur le site [www.biocetel.gouv.fr](http://www.biocetel.gouv.fr))

Adhérent personne morale, N° de SIREN : \_\_\_\_\_  
 Raison sociale : \_\_\_\_\_  
 Représentée par : \_\_\_\_\_  
 NB : remplir le cadre obligatoirement « Adhérent » par le ou les gérants

**Adhérent 1**

Nom et prénom : .....  
 Nom de jeune fille : .....  
 Date et lieu de naissance : .....  
 Profession : .....  
 Marié(e)     Divorcé(e)     Célibataire     Pacsé  
 Autre (préciser) : .....

**Adhérent 2**

Nom et prénom : .....  
 Nom de jeune fille : .....  
 Date et lieu de naissance : .....  
 Profession : .....  
 Marié(e)     Divorcé(e)     Célibataire     Pacsé  
 Autre (préciser) : .....

Adresse personnelle : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Tél. domicile\* : ..... Tél. bureau\* : ..... Portable\* : .....  
 E-mail : .....  
 (\*) Données obligatoires

Je certifie sur l'honneur que tous les propriétaires du bien ont complété et signé le bulletin d'adhésion  
 Je m'engage à informer la Caisse d'Épargne Ile-de-France, le Syndic et le Notaire en cas de vente de mon lot pendant la durée de l'emprunt.  
 Je souhaite adhérer au prêt proposé par la Caisse d'Épargne Ile-de-France, et autorisé par l'Assemblée Générale des copropriétaires dont un projet de contrat était annexé à la convocation aux conditions suivantes :

**Montant demandé :**     100% de ma quote-part auquel seront ajoutés les frais de dossier et de garantie  
 (sous réserve d'acceptation du dossier)     ou autre montant (dans la limite de ma quote-part) auquel seront ajoutés les frais de dossier et de garantie :  
 ..... €

Durée : ..... ans

Je vous adresse, à cet effet, un relevé d'identité bancaire ainsi que le mandat de prélèvement SEPA complété et signé (ci-joints) et autorise en conséquence la Caisse d'Épargne Ile-de-France à prélever sur mon compte les échéances correspondantes.

Vous reconnaissez que vous pourrez être amené(s) à être contacté(s) par la Caisse d'Épargne Ile-de-France par voie électronique (mail ou sms) à des fins de gestion de la présente demande puis, le cas échéant, dans le cadre de l'exécution du contrat souscrit.

<p><b>Joindre</b> Mandat prélèvement SEPA et Relevé Identité Bancaire du compte à débiter</p> <p><b>Et pour chaque signataire :</b> Voir la « liste des pièces à produire » en page suivante</p>	Fait à .....	Le ..... / ..... / .....
	Signature Adhérent 1	Signature Adhérent 2

Le barème applicable sera celui en vigueur au moment où la Caisse d'Épargne Ile-de-France notifiera son accord

**A PEINE DE FORCLUSION, IL EST RAPPELE QUE VOUS DEVEZ NOTIFIER A VOTRE SYNDIC VOTRE PARTICIPATION AU PRET COLLECTIF DANS LES CONDITIONS ET DELAIS LEGAUX PREVUS PAR L'ARTICLE 26-4 DE LA LOI N°65-557 DU 10 JUILLET 1965 FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.**

La Caisse d'Épargne Ile de France recueille des données à caractère personnel vous concernant et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable. Les données recueillies sont obligatoires. A défaut votre demande ne pourrait pas être traitée ou son traitement s'en trouverait retardé. Vos données sont traitées pour établir une proposition de financement sur la base des données recueillies. Ces traitements ont pour bases juridiques : la gestion et l'exécution de votre demande, nos obligations légales, l'intérêt légitime et votre consentement s'agissant de la prospection commerciale. Vos données sont destinées au prêteur, responsable de traitement. Lorsque vous êtes entré en contact avec nous et que votre demande n'a pas été suivie d'un contrat de crédit, nous conservons vos données pendant une durée limitée à la finalité initialement poursuivie. Les données personnelles relatives à un prospect non client sont conservées, à des fins de prospection commerciale, pendant une durée maximale de trois ans à compter du dernier contact émanant du prospect.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par la loi, vous pouvez également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données vous concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès. Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement de vos données à des fins de prospection commerciale. Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de votre identité par la production d'une pièce d'identité, être exercés à tout moment à l'adresse suivante :

- Par courrier postal : Caisse d'Épargne Ile de France – Service Relation Clientèle – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 75633 Paris cedex 13
- Par courriel : [contactdonneespersonnelles@caidf.caisse-epargne.fr](mailto:contactdonneespersonnelles@caidf.caisse-epargne.fr)

Si vous souhaitez en savoir plus ou contacter notre Délégué à la Protection des Données, vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante : Caisse d'Épargne Ile de France – Délégué à la Protection des Données (55) – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 75633 Paris cedex 13.


Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS Cedex 07.

Pour plus d'information, consultez notre notice d'information sur la protection des données personnelles à tout moment sur notre site internet <https://www.caisse-epargne.fr/ile-de-france/protection-donnees-personnelles> ou sur simple demande auprès de notre établissement.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13 - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Siège social : 19, rue du Louvre - 75001 Paris - Capital : 2 375 000 000 € - 382 900 942 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200

SDC :

SYNDIC :

Référence unique du mandat	<b>MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA</b>	 <b>CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE</b>
<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.</p>		
<p><b>Veillez compléter les champs marqués*</b></p>		

<b>Votre Nom<sup>(1)</sup></b> Nom / Prénoms	*	.....	1
<b>Votre adresse</b> Numéro et nom de la rue	*	.....	2
	*	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> * .....	3
		Code Postal          Ville	
	*	.....	4
		Pays	
<b>Les coordonnées de votre compte</b>	*	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> .....	5
		Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)	
		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> .....	6
		Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	
Nom du créancier		CE ILE DE FRANCE	7
		Nom du créancier	
ICS		FR64ZZZ388992	8
		Identifiant créancier SEPA	
		19 RUE DU LOUVRE	9
		Numéro et nom de la rue	
		75001          Paris	10
		Code Postal          Ville	
		FRANCE	11
		Pays	
Type de paiement		Paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>	12
<b>Signé à<sup>(2)</sup></b>	*	Lieu .....          * Date <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	13
<b>Signature(s)</b>	*	Veillez signer ici	
		<input type="text"/>	

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.**

Code identifiant du débiteur	.....	14
	Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque	
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué si différent du débiteur lui-même)	XXXXXXXXXX	15
	Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre la CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.	
	XXXXXXXXXX	16
	Code identifiant du tiers débiteur	
	XXXXXXXXXX	17
	Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.	
	XXXXXXXXXX	18
	Code identifiant du tiers créancier	
Contrat concerné		19
	Numéro d'identification du contrat	
		20
	Description du contrat	

A retourner à :

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères

2 : Cette ligne a une longueur maximale de 35 caractères



## INFORMATIONS DEMANDÉES AUX CLIENTS

**Au titre des articles L. 561-10 2° et R. 561-18 du Code monétaire et financier**

Nom : ..... Prénom : .....

Pays de résidence : ..... Numéro personne (client) : .....

**Avez-vous exercé au cours des 12 derniers mois des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives pour le compte de la France, d'un autre Etat ou d'une organisation internationale ?**

*Are you or have you been during the last twelve months entrusted with prominent public functions ?*

**Oui, et je les exerce toujours**

**Oui, mais je ne les exerce plus**

**Etat ou organisation pour le compte duquel ces fonctions sont ou étaient exercées : .....**

- a)  **Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne**  
*Head of State, head of government, member of national government or European Commission*
- b)  **Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou regroupement politique (loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou parti ou groupement étranger)**  
*Member of national parliament or European Parliament, member of the governing body of a political party or grouping*
- c)  **Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction, membre d'une cour des comptes**  
*Member of supreme court, of constitutional court or of other high-level judicial body, member of court of auditors*
- d)  **Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale**  
*Member of the board of central bank*
- e)  **Ambassadeur, chargé d'affaires**  
*Ambassador or chargé d'affaires*
- f)  **Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée**  
*High-ranking officer in the armed forces*
- g)  **Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique**  
*Member of the administrative, management or supervisory body of State-owned enterprise*
- h)  **Directeur, directeur-adjoint, membre du conseil d'une organisation internationale créée par un traité**  
*Member of the management of international institution established by a treaty*

**Non**

**Un membre direct de votre famille (conjoint, concubin notoire, PACS ou contrat de partenariat étranger, ascendant, au premier degré, enfant ou son conjoint), ou un de vos associés a-t-il exercé au cours des 12 derniers mois de telles fonctions pour le compte de la France, d'un autre Etat ou d'une organisation internationale ?**  
*Is an immediate family member or person close associate (or has he/she been during the last twelve months) entrusted with prominent public functions ?*

**Oui**

**Non, pas à ma connaissance**

Fait à ....., le .....

Nom du Signataire : ..... **Signature :**

Les données personnelles vous concernant ainsi recueillies sont nécessaires en vue de déterminer si vous avez la qualité de personne exposée à des risques particuliers en raison de vos fonctions ou de celles occupées par un membre direct de votre famille ou un de vos associés (conformément aux articles L. 561-10 2°, R. 561-18 et R. 561-20-2 du Code monétaire et financier).

Vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 7534 Paris Cedex 07 (cf. article L. 561-45 du CMF).

## **Article L. 561-10 2° du Code monétaire et financier**

Les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 appliquent des mesures de vigilance complémentaires à l'égard de leur client, en sus des mesures prévues aux articles L. 561-5 et L. 561-5-1, lorsque : (...)

Le client, le cas échéant son bénéficiaire effectif, le bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le cas échéant son bénéficiaire effectif, est une personne qui est exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées pour le compte d'un Etat ou de celles qu'exercent ou ont exercées des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées ou le devient en cours de relation d'affaires.

## **Article R. 561-18 du Code monétaire et financier**

- I. - Pour l'application du 2° de l'article L. 561-10, une personne exposée à des risques particuliers en raison de ses fonctions est une personne qui exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :
  - 1° Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
  - 2° Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger ;
  - 3° Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ;
  - 4° Membre d'une cour des comptes ;
  - 5° Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
  - 6° Ambassadeur ou chargé d'affaires ;
  - 7° Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
  - 8° Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
  - 9° Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.
- II. - Sont considérés comme des personnes connues pour être des membres directs de la famille des personnes mentionnées au I :
  - 1° Le conjoint ou le concubin notoire ;
  - 2° Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
  - 3° Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
  - 4° Les ascendants au premier degré.
- III. - Sont considérées comme des personnes étroitement associées aux personnes mentionnées au I :
  - 1° Les personnes physiques qui, conjointement avec la personne mentionnée au I, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger ;
  - 2° Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit de la personne mentionnée au I ;
  - 3° Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne mentionnée au I.

## **Article R. 561-20-2 du Code monétaire et financier**

Lorsque le client, ou son bénéficiaire effectif, est une personne mentionnée au 2° de l'article L. 561-10 ou le devient au cours de la relation d'affaires, les personnes mentionnées à l'article L. 561-2, en sus des mesures prévues aux articles L. 561-5 à L. 561-6, appliquent les mesures de vigilance complémentaires suivantes :

- 1° Elles s'assurent que la décision de nouer ou maintenir une relation d'affaires avec cette personne ne peut être prise que par un membre de l'organe exécutif ou toute personne habilitée à cet effet par l'organe exécutif ;
- 2° Elles recherchent, pour l'appréciation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, l'origine du patrimoine et des fonds impliqués dans la relation d'affaires ou la transaction ;
- 3° Elles renforcent les mesures de vigilance prévues à l'article R. 561-12-1.



COMPAGNIE  
EUROPÉENNE  
DE GARANTIES  
ET CAUTIONS

# État patrimonial

(Pour les quotes-parts > 21 000 €, ou sur demande)

Etablissement prêteur : Caisse d'Épargne Ile-de-France

Nom et prénom de l'emprunteur principal :

Nom et prénom de l'instructeur :  
Numéro de dossier Saccef :  
Cadres réservés à la Caisse d'Épargne Ile-de-France

Descriptifs des biens immobiliers <sup>1</sup> :

Adresse du bien y compris résidence principale	Nombre et type de logements		Date d'acquisition	Type de propriété <sup>2</sup>	Prix d'acquisition	Nature et destination des locaux	Valeur actuelle	Organisme prêteur	C.R.D. (avant rachat)	Charge mensuelle	Date de fin de prêt	Loyer perçu ou prévisionnel	Garantie
	Nombre	Type											

Situation de l'épargne :

Type de produit	Montant	Etablissement financier	Placement financier à la date du :

<sup>1</sup> Etablir un autre état pour les SCI

<sup>2</sup> Préciser les notions de pleine propriété pour chaque bien : U (usufruit), PP (pleine propriété), NP (nue-propriété), V (viager)